

## Appel à candidature directrice (teur) garderie saisonnière en station

Pôle : **Cohésion sociale**  
Service : Petite Enfance

Intitulé du poste : Directrice (teur) garderie saisonnière  
Catégorie : A  
Grade(s) cible(s) : Educateur de Jeunes Enfants

Rattachement hiérarchique : directrice pôle cohésion sociale

MISSIONS PRINCIPALES	DÉTAIL DES MISSIONS
- Garantir un accueil de qualité aux enfants par une prise en compte globale des besoins de l'enfant (santé, sécurité, bien-être, épanouissement).	Accueil et encadrement des enfants Accueil des parents Stimule et coordonne au quotidien l'action éducative de l'équipe Organise et anime des activités au sein de la structure
- Manager une petite équipe	Encadrement de 2 agents
- Gestion administrative	Planning des agents, tenue de caisse

PRINCIPALES RELATIONS EXTERNES	PRINCIPALES RELATIONS INTERNES
- Ecole de Ski Français Dévoluy - Office de tourisme Dévoluy	- Pôle cohésion sociale - Services de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy

### APTITUDES ET COMPÉTENCES PRIORITAIRES

Goût du contact avec les enfants  
Connaissance réglementation en matière d'hygiène et sécurité (garant du bien-être de l'enfant)  
Disposer de réelles qualités relationnelles (famille de l'enfant, membres de l'équipe) ainsi que de bonnes capacités d'observation et d'analyse.  
Sens du travail en équipe

### CONTRAT ET REMUNERATION

#### **Diplôme requis**

Puéricultrice diplômée d'État ou Educateur(trice) de Jeunes Enfants diplômé(e) d'État ou à titre dérogatoire tous les diplômes listés dans l'article R 2334.46 du code de la Santé Publique pour les structures de 21 à 40 places.

**Contrat : Été** : du jeudi 4 juillet 2019 au samedi 24 août 2019 inclus

**Hiver** : du mercredi 18 décembre 2019 au mardi 24 avril 2020 inclus

**Lieu de travail** : Superdévoluy (05250 LE DEVOLUY)

**Organisation du travail** : Été : du lundi au vendredi ; Hiver : du lundi au dimanche inclus 2 jours congés hebdomadaires par semaine

**Rémunération brute pour 35h** : 1 710 €

Candidatures à adresser par mail ou par voie postale  
au Président de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy